



Association: Digne Seniors Plus

Adresse: Chez Mme Françoise Risoli, 2 rue du Chanoine Bondil - 04000 Digne les bains

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 Janvier 2023

Les membres de l'association "Digne Seniors Plus" se sont réunis en assemblée générale le 19 janvier 2023 à 14h, salle Ermitage à Digne-les-bains.

L'assemblée est présidée par Patrice Marckt en qualité de président de l'association. Mme Solange Marckt en est nommée secrétaire. Myriam Jaume et Paul Franchet sont scrutateurs.

Le décompte des membres présents (à jour de cotisation) a été établi à 103 personnes; par ailleurs il y a 41 procurations valides (total: 144)

A ce jour le nombre de membres de l'association est de 232 personnes. Le quorum est donc de 116 voix (minimum)

Conformément aux statuts, plus de la moitié des membres à jour de cotisation étant présents ou représentés, le président a déclaré ouverte et apte à délibérer l'assemblée générale ordinaire à 14h10.

Le président a accueilli les participants et a rappelé l'importance de l'Assemblée générale dans la vie du club. Il a remercié les adhérents qui, cette année encore, sont venus en très grand nombre. Il y voit une reconnaissance du travail effectué tout au long de l'année par les bénévoles du club. Le Président a souhaité la bienvenue aux nombreux nouveaux adhérents en souhaitant qu'ils s'y trouvent bien et y restent longtemps !

Le président a déposé sur le bureau de l'assemblée tous les documents s'y rapportant, y compris tous les documents comptables. Il a présenté l'organisation générale de l'après-midi.

Rapport moral et d'activité du Président

Le président a ensuite présenté le **rapport moral** en diaporama, en distinguant le bilan de l'année écoulée (2022) et les perspectives pour l'année 2023. Ce rapport est présenté en version texte en **annexe 1** du présent procès verbal.

Dans le rapport moral, il y a eu la présentation de l'ensemble des activités et des animateurs de l'association. Chacun a pu se présenter et pour certains apporter quelques précisions sur l'activité encadrée. Le Président les a remerciés chaleureusement, au nom de tous, car ils sont le socle de notre club, son essence même, puisque c'est leur dévouement qui le fait vivre au quotidien.

Les perspectives pour 2023 ont aussi été présentées.

Rapport financier de la trésorière

Le **rapport financier** de la trésorière a ensuite été exposé en diaporama ; le contenu du rapport financier proprement dit est décrit en **annexe 2** du présent procès-verbal.

Vote des résolutions

Le Président a ensuite mis au vote les différents points à l'ordre du jour :

- Résolution 1: Approbation du compte-rendu de l'AG électorale de mars 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Résolution 2 : Rapport moral et d'activités du Président

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Résolution 3 : Rapport financier de la Trésorière (année 2022 et prévisionnel 2023)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Quitus est donné à la Trésorière.

- Résolution 4 : Montant de la cotisation 2023-2024

Le Président a expliqué que la FFRS doit faire face à de très fortes dépenses pour remplacer l'ensemble de son système numérique. L'AG de la FFRS qui avait prévu une augmentation de 12€ du coût de la licence va limiter cette augmentation à 6€ cette année. Le président a aussi expliqué les besoins propres du club suite à inflation importante et à la nécessité de recourir à des animatrices extérieures pour la gymnastique. Il a été proposé à l'assemblée de voter pour la passage du coût d'adhésion à la rentrée 2023-2024 de 45 à 55€

Le résultat du vote : **Pour : 143 / Abstention : 1 / Contre : 0**

Cette résolution est adoptée.

Le tarif pour les adhérents déjà inscrits à un club FFRS passera lui de 35 à 40€.

- Résolution 5 : Montant de la cotisation 2023-2024 pour les animateurs :

Pour la saison 2022-2023, l'AG avait décidé de la gratuité complète pour les animateurs . Pour 2023-2024, compte tenu des charges de plus en plus élevées (prestations externes, formations, déplacements, inflation), la proposition faite par le bureau prévoit un montant de 34€ (correspondant au seul prélèvement de la part FFRS) ; ce sujet a fait l'objet d'un débat ; une grande majorité des animateurs a exprimé le souhait de s'acquitter du montant normal de l'adhésion pour bien marquer leur soutien au club et leur engagement bénévole ; ce principe a été retenu. Cela n'empêchera pas le club de remercier ses bénévoles sous d'autres formes.

Décision : Adhésion des animateurs au tarif normal en 2023-2024

De nombreuses sorties ayant été programmées pour 2023, des informations ont été fournies et les inscriptions ont pu débuter en fin de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h15

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal. Il est signé par le président et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance



Solange MARCKT



Le président



Patrice MARCKT